

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil : les millions perdus d'un entrepreneur

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE remonte à 2021 dans la ville de Port-Gentil. Deux Camerounais, S.K. et A.L. proposent à un entrepreneur gabonais, B.G, exerçant dans le domaine médical, de lui céder un fonds de commerce médical composé d'appareils médicaux. Valeur de la transaction, 90 millions de francs. Mais une fois l'affaire conclue, BG n'entrera jamais en possession de ce fonds qui, finalement, après expertise s'avère obsolète. De plus, les deux vendeurs vont se jouer de l'entrepreneur, en le faisant balader pour entrer en possession de son désormais bien.

Saisie par la victime, la justice met aux arrêts les deux escrocs présumés. Mais l'un d'eux, A.L., réussit à s'enfuir et se réfugie dans son pays d'origine, le Cameroun. Selon les faits rapportés par une source proche du dossier, B.G a été approché par S.K pour proposer ce fonds de commerce qui appartenait à son compatriote A.L. L'idée étant que S.K soit actionnaire avec le Gabonais.

" Le 21 juillet 2021, le contrat est signé entre les différentes parties. Par ailleurs, il avait été exigé au Gabonais de verser une avance de 50 % du montant du business. Et il était prévu qu'une fois l'argent encaissé, le cédant devait mettre à disposition des deux actionnaires, la totalité du

fonds de commerce. Chose qui n'a pas été faite. Car le cédant après avoir encaissé l'argent, informe les deux actionnaires de ce qu'il ne peut leur transférer le droit de bail, élément crucial d'un fonds de commerce, au motif qu'il aurait effectué des travaux sur ledit bien et que leur amortissement ne s'effectuerait que sur une durée de 30 ans. Une attitude étrange qui ne semblait pas déranger l'autre Camerounais ", explique la source.

Flairant l'arnaque des deux Camerounais, B.G porte plainte et les deux escrocs présumés sont arrêtés puis placés en garde à vue. Quant au vendeur, il réussit à prendre la foudre d'escampette.



Photo: AEE

Le local dans lequel se trouvent les appareils médicaux à Port-Gentil.

Aux dernières nouvelles il se serait déjà réfugié au Cameroun. Quant à l'autre, il se trouve en liberté dans Port-Gentil, où semble-t-il, il nargue sa victime, poursuit notre source. Une victime qui a de nouveau

saisi les autorités judiciaires de la capitale économique, afin que celles-ci interviennent pour qu'il puisse rentrer dans ses droits et que les deux personnes répondent de leurs actes devant la justice gabonaise.

Malversations financières et détournements de fonds publics : l'ex-DG des Impôts en prison



Photo: DR

Gabin Otha Ndoumba, l'ex-DG des Impôts.

AEE
Libreville/Gabon

L'IMOGÉ le 28 septembre 2023, à la suite du Conseil des ministres, l'ancien directeur général des Impôts, Gabin Otha Ndoumba, a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, le jeudi 19 octobre, par un juge d'instruction du tribunal spécial de Libreville, pour des faits de malversations financières et détournements de fonds publics, a confirmé une source judiciaire proche du dossier. Selon cette source, l'ex-DG des impôts avait été convoquée à la Direction générale des contre-

ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), encore appelée B2, au lendemain de son éviction de son poste. Il avait été entendu durant quelques jours avant d'être présenté devant un juge instructeur de la Cour spéciale criminelle.

Lequel magistrat avait décidé de l'assigner à résidence jusqu'à jeudi, où il a de nouveau été présenté au tribunal de Libreville. Vu la gravité des faits, la justice gabonaise a jugé utile de placer l'ex-DG des Impôts sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, dans l'attente de son jugement.

Nous y reviendrons !



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISOIRE

COMMUNIQUE

« **Portant réception des pièces de maintien de droits :
Certificats de vie / certificats de non-remariage /
certificats de vie et d'entretien** »

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les bénéficiaires de pension et de rente pour le compte de l'année 2024, qu'elle procédera à la collecte des **certificats de vie, certificats de non-remariage et certificats de vie et d'entretien**, du lundi 23 octobre au vendredi 29 décembre 2023 inclus.

Les dépôts se feront dans les différentes agences sur toute l'étendue du territoire, et à la CNSS Immo sise à Montagne-Sainte, pour l'agence de Libreville, avec obligation de la présence physique des bénéficiaires.

Les personnes qui ne déposeront pas lesdits certificats dans les délais prescrits verront leurs prestations suspendues dès la prochaine échéance.

Par ailleurs, les différents formulaires sont disponibles au niveau des Mairies et devront être dûment renseignés et signés.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le 1432.

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville, le 12 octobre 2023
L'Administration Provisoire

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 194 Libreville - Gabon • Tél. : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25
Centre d'appels : 1432 • Callule plumes clients : 1431 • www.cnss.gd • facebook : cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel